Communiqué de Presse

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
Division de la communication
Réf: 856f10
Tél. +33 (0)3 90 21 52 40
Fax +33 (0)3 88 41 27 51
Internet: www.coe.int/congress
e-mail: congress.com@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Mission de suivi du Congrès : les municipalités slovènes réclament la création de régions

Strasbourg, 12.11.2010 - « Tous nos interlocuteurs nous ont fait part de cette demande très intéressante : les municipalités slovènes réclament l'instauration d'autorités régionales dans leur pays», a déclaré le rapporteur du Congrès Jos Wienen (Pays-Bas, PPE/DC) à l'issue de la mission de suivi effectuée par le Congrès en Slovénie du 8 au 10 novembre 2010. « Jusqu'à présent, il était impossible de parvenir à un consensus politique sur le nombre des régions, alors que la régionalisation de la Slovénie permettrait de compenser la fragmentation des communes et contribuerait à attirer des investissements. Je crois qu'il est nécessaire de résoudre cette question et de parvenir à un compromis politique », a-t-il ajouté.

La délégation a noté que le financement des pouvoirs locaux en Slovénie s'était amélioré depuis 2006 grâce à une succession de réformes qui ont permis aux municipalités de mieux remplir leurs tâches essentielles. En même temps, les responsabilités municipales augmentaient sans cesse mais non les ressources, ce qui posait toujours un problème critique, notamment pour la capitale, Ljubljana.

La délégation a également noté les problèmes existant avec la minorité rom, comme dans de nombreux pays d'Europe, tout en prenant acte de la décision importante de la Cour constitutionnelle slovène concernant la représentation des Roms au sein des conseils municipaux. « J'ai été frappée par l'importance attachée par la Cour constitutionnelle à la Charte européenne de l'autonomie locale en ce qui concernait les questions de démocratie locale. La cour s'est référée à cette charte dans plus de 30 arrêts », a souligné la rapporteuse du Congrès Merita Jegeni Yildiz (Turquie, PPE/DC).

Les rapporteurs ont également été impressionnés par les bonnes pratiques adoptées par la ville de Murska Sobota pour favoriser l'intégration des Roms.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.
Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès: Keith Whitmore (Royaume-Uni, GILD), Président de la Chambre des régions: Herwig van Staa (Autriche, PPE/DC),
Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens (PPE/DC),
Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD)